

Commune de Saint-Gilles 2004

Projet « Diagnostic local de sécurité »

1. Le projet en dix lignes.

Partant de l'invitation faite aux communes de réaliser un « diagnostic local de sécurité », le **Service Prévention** (contrat de sécurité et de prévention) de la **commune de Saint-Gilles** a mis en place, à partir de juin 2003, un **projet global de diagnostic local de sécurité** (D.L.S.) prenant forme à travers **trois dimensions** :

1. un **état des lieux** de phénomènes de délinquance et d'insécurité détectés sur le territoire communal et posant problème sur l'espace public ;
2. une **analyse** périodique et répétée de **l'évolution de ces phénomènes**, des **actions menées et à mener** pour rencontrer ceux-ci et de **l'évaluation des actions menées** ;
3. des **rencontres entre acteurs** permettant d'améliorer les réponses mises en place par les différents services et l'articulation entre celles-ci.

2. Un état des lieux de situations de délinquance et d'insécurité présentes sur le territoire local.

Une première étape a été la réalisation par le Service Prévention d'un **diagnostic local de sécurité** (octobre 2003) composé de trois parties :

- une **analyse thématique** de différents phénomènes « d'insécurité et de délinquance » présents sur le territoire communal. Y sont ainsi notamment abordés les phénomènes suivants : délinquance acquisitive (vols dans véhicules et de véhicules, recel...), alcool et stupéfiants, « groupes de jeunes »¹, marchands de sommeil, prostitution...
- une **approche plus géographique**, reposant sur certains endroits concentrant des phénomènes considérés comme problématiques (gare du Midi, place Bethléem, « six coins » Dethy, « six coins » Métal, place Morichar). Les **sources utilisées** pour ces deux premières parties sont les suivantes : statistiques policières, rapports et entretiens réalisés avec les acteurs du contrat de sécurité et de prévention (gardiens d'espaces publics, assistants de prévention et de sécurité, éducateurs et animateurs), du programme politique des grandes villes (managers des antennes de quartier et stewards), données communales.
- une **approche subjective de la sécurité**, correspondant à la notion de sentiment d'insécurité. Cette partie repose essentiellement sur une **enquête de population**, prenant la forme d'entretiens semi-directifs réalisés auprès d'un échantillon représentatif de 200 Saint-gillois (prise en considération des critères suivants : âge, sexe, nationalité, catégorie socioprofessionnelle, quartier de résidence, nombre d'années de vie dans la commune). L'enquête aborde les thèmes suivants : qualité de vie, propreté, sécurité, connaissance et

¹ L'utilisation des guillemets s'explique par le fait que la réunion de jeunes au sein d'espaces publics n'est évidemment pas considérée en tant que telle comme problématique. Par contre, elle le devient quand elle s'accompagne d'une logique d'appropriation du territoire, de la commission d'infractions ou rend impossible la vie des habitants d'une rue ou d'un quartier (nuisances sonores, menaces).

appréciation des services mis en place. Les données relatives au sentiment d'insécurité ont été comparées à certaines tendances dégagées de l'analyse du **Moniteur de sécurité** 2002. Cette approche plus subjective a permis d'inclure dans le diagnostic d'autres phénomènes contribuant à la présence et/ou au développement du sentiment d'insécurité (nuisances sonores, problèmes de propreté...). Le **concept de sécurité** mobilisé dans le cadre du projet D.L.S. saint-gillois est ainsi compris **au sens large**.

Ce texte a été **diffusé** puis **présenté**, en présence du Bourgmestre, à différents partenaires chargés de la prévention et de la sécurité au niveau communal (notamment police locale, contrat de sécurité et de prévention, programme politique des grandes villes, autres services communaux) lors d'une **séance commune** (décembre 2003) ayant pour objectif de le soumettre à contradiction. Une fois les différentes remarques prises en compte, le document a permis d'aboutir à une **vision commune des différents phénomènes décrits**, correspondant à la notion de **diagnostic local partagé**. Ce texte a également été transmis au responsable du Centre d'information zonal (C.I.Z./zone de police Midi) afin de pouvoir être pris en considération dans le cadre du **plan zonal de sécurité**.

3. Une analyse périodique de l'évolution de ces phénomènes et des actions menées et à mener pour rencontrer ceux-ci.

La conception du diagnostic local de sécurité mise en place par la commune de Saint-Gilles est une **conception dynamique** dépassant l'idée d'état des lieux pour aboutir à une **véritable analyse de l'adéquation** entre les phénomènes de délinquance et de nuisances posant problème sur l'espace public communal et les actions menées au niveau local pour lutter contre ceux-ci.

Pour ce faire, l'approbation du D.L.S. s'est prolongée, dans le cadre d'une démarche chapeauté et appuyée par le Bourgmestre, par des **rencontres entre responsables de projets du contrat de sécurité et de prévention** (fonctionnaire de prévention, évaluateur interne, assistants de prévention et de sécurité, gardiens d'espaces publics, éducateurs et animateurs de rue, coordinatrice toxicomanie, agent de développement), **du programme politique des grandes villes** (coordinateur PPGV, stewards), **d'autres services communaux** (Foyer Saint-Gillois, service Propreté Publique, service Sécurité et Hygiène, service Population) **et policiers** (directeur et directeur adjoint de la division à laquelle appartient la commune, directeur du quartier concerné).

Ces rencontres, associant une dizaine de personnes (voir supra), ont été menées **trimestriellement** (mars 2004, juin 2004 et prochainement en septembre 2004) au sein des **trois quartiers** que compte la commune (**Midi, Parvis et Louise**), quartiers délimités sur base du découpage policier et repris ensuite par différents services de terrain communaux (gardiens d'espaces publics, éducateurs et animateurs de rue, stewards) dans le cadre d'un mouvement plus large de **territorialisation des actions communales** initiées par le Bourgmestre fin 2003.

Il est important de préciser à ce stade que la logique qui conduit ces réunions est de nature **positive et constructive (approche concrète)**. La démarche D.L.S. suppose également que chaque acteur continue à travailler selon des **logiques d'actions** qui lui sont **propres** et respecte les règles professionnelles et déontologiques inhérentes à sa fonction.

Les rencontres se structurent autour des **deux tableaux suivants**, simplifiés dans le cadre de cette présentation, et qui doivent être appréhendés de manière complémentaire.

Tableau 1. Constats.

Phénomène ou lieu	Tendance générale	Développements récents

Tableau 2. Actions mises en place, évaluation des actions mises en place et **actions à mettre en place** suite aux rencontres D.L.S.

Phénomène ou lieu	Actions mises en place	Evaluation des actions mises en place	Actions à mettre en place

Ces rencontres débutent par une remise de **deux documents** reprenant, pour chacun des phénomènes problématiques présents sur le quartier, les points détaillés dans les deux tableaux.

Les **constats** relatifs à chacun de ces phénomènes ou localisations, actualisés par le Service Prévention sur base des mêmes sources que celles mentionnées pour le D.L.S. initial (à l'exception de l'enquête de population) sont **présentés** dans un premier temps par l'évaluateur interne du contrat de sécurité et de prévention. Ils sont ensuite **discutés par tous les acteurs présents** afin d'aboutir à une **vision commune et globale** de chacun des phénomènes.

La fonctionnaire de prévention du contrat de sécurité et de prévention reprend, suite à la description de chaque phénomène, **les actions prévues lors des précédentes rencontres D.L.S.** Les acteurs impliqués dans celles-ci décrivent alors la manière dont a été réalisée l'action (ou les raisons qui ont empêché sa réalisation ou ont suscité son report). Une discussion a ensuite lieu entre tous les partenaires permettant d'aboutir à **l'évaluation des actions menées et leur éventuelle réorientation.**

La discussion permet également de **mettre à jour** certaines **actions** qui permettraient d'améliorer les réponses publiques aux phénomènes décrits. A titre d'exemple, une **campagne de lutte contre les encombrants** (problème important sur la commune) a été initiée dans le cadre du projet D.L.S. Elle associe police, contrat de sécurité et de prévention (éducateurs, gardiens d'espaces publics, A.P.S.), programme politique des grandes villes (stewards, antennes de quartier) et services communaux (service Propreté et Charroi Garage) et comprend à la fois des actions de sensibilisation, d'information et de sanction.

A côté de celles-ci, des actions générales tendant à renforcer la **concertation** et la **collaboration** entre services sont également mises en place.

4. Des rencontres entre acteurs de terrain permettant d'améliorer les réponses mises en place par les différents services et l'articulation entre ceux-ci.

Dans le prolongement des rencontres D.L.S. ont été instaurées deux nouveaux types de réunions : les « **briefings articulation** » et les « **rencontres entre acteurs de terrain** » au sein des antennes communales de quartier.

Partant du constat de la multiplicité d'événements publics organisés sur le territoire communal, les « **briefings articulations** » sont mis en place (globalement **une fois par mois** depuis mai 2004) par la fonctionnaire de prévention en prévision de ceux-ci. **Composés** du directeur de quartier (Dir.Q.), des coordinateurs des équipes des gardiens d'espaces publics, stewards et des assistants de prévention et de sécurité ainsi que de la fonctionnaire de prévention, ils ont pour but **d'éviter l'absence ou les doublons de personnel de terrain lors de ces événements locaux et d'articuler de manière plus efficiente la présence du personnel et les actions** des différents services lors de ceux-ci.

Afin d'améliorer la connaissance et les contacts professionnels entre travailleurs de terrain (pouvant être freinés par l'entrée en fonction de nouvelles personnes et le lancement de nouveaux services), les **rencontres entre acteurs de terrain**, mises en place **deux fois par mois** (pendant 20 minutes) au sein de trois antennes communales de quartier (antennes Midi, Parvis et Louise dépendant du programme politique des grandes villes) ont une **portée** et un **sens** différent. Elles n'associent pas les responsables de service mais **un acteur de terrain de chaque service** (policier, éducateur et animateur de rue, assistant de prévention et de sécurité, gardien d'espaces publics, steward, manager de l'antenne de quartier concernée, balayeur). Le but est de permettre à chacun d'entre-eux de **connaître les autres acteurs de terrain du quartier et d'échanger quelques mots** concernant sa pratique professionnelle ou la situation du quartier. Ces réunions facilitent ainsi les contacts personnels entre membres de différents services, permettent une reconnaissance mutuelle des actions menées et participent au développement d'une meilleure coordination entre services de terrain.

5. Pourquoi introduire le projet dans le cadre du Prix belge de la prévention de la criminalité 2004 ?

Les différents **critères de participation** au concours sont **rencontrés de manière optimale** par le projet de diagnostic local de sécurité mis en place sur la commune de Saint-Gilles.

- Le projet doit être **orienté vers la prévention des formes de criminalité les plus fréquentes** ► Le projet apporte des réponses et renforce la prévention de phénomènes tels que les vols (avec violence, qualifiés, simples) ou les agressions. Il permet également, par l'association d'un large panel de partenaires, de prévenir des phénomènes ne rentrant pas dans l'acceptation classique de la criminalité mais qui sont générateurs de désagréments importants et fréquents pour les citoyens (nuisances sonores, dépôts clandestins...) et à ce titre potentiellement générateurs de sentiments d'insécurité.
- Les **solutions au problème doivent être trouvées dans leur environnement immédiat** ► Les solutions reposent sur la connaissance, le « savoir-faire », l'échange et l'articulation entre services et personnes travaillant sur un même quartier. Elles sont basées sur une meilleure adéquation entre problèmes rencontrés et actions développées par les services

communaux et policiers. La démarche D.L.S. participe également à une meilleure intégration des actions menées par les différents services.

- **Les projets doivent avoir obtenu des résultats concrets dans la pratique** ► Les résultats concrets sont mesurables à différents niveaux. Le projet D.L.S. permet :
 - une meilleure connaissance des phénomènes problématiques intervenant sur le territoire communal ;
 - de concevoir, mettre en place, articuler et évaluer des réponses adaptées aux phénomènes problématiques intervenant sur chacun des trois quartiers de la commune. De ce fait, il permet de lutter de manière plus efficiente contre les phénomènes de délinquance et d'insécurité intervenant sur le territoire communal ;
 - de renforcer la connaissance et la collaboration entre services communaux et services policiers.

- **Les mesures adoptées ne doivent pas compromettre le cadre de vie** ► Les mesures adoptées s'appuient sur le cadre de vie et l'améliorent mais ne le compromettent en aucune manière. La démarche mise en place dans le cadre du DLS se veut **proactive**. Elle implique une adaptation aux situations concrètes rencontrées et a pour finalité **l'amélioration du cadre et de la qualité de vie** sur les trois quartiers de la commune.

- **Le projet doit pouvoir être appliqué ailleurs** ► Le projet présente l'**avantage de pouvoir être mis en place dans toute localité**, selon des modalités et niveaux qui dépendront des moyens humains disponibles, des bonnes relations de collaboration préexistantes ou non entre police et services communaux ainsi que du soutien politique pour le projet (implication du Bourgmestre). Le rôle précis et l'engagement de chaque partenaire (Qui réalise le DLS initial ? Qui réalise les documents à remettre en début de séance ?...) peut ainsi être adapté au contexte local, rendant en quelque sorte le **projet modulable** selon les configurations locales.

- Dans ce sens, la commune de Saint-Gilles, en tant que président du Forum belge pour la prévention et la sécurité urbaine asbl, a organisé en 2003 un **colloque** ayant pour **thème le diagnostic local de sécurité**. Présentant en une journée différentes expériences nationales (notamment celle de Saint-Gilles dans le cadre de l'enquête de population) et étrangères, cette journée a également abouti à la rédaction et à la présentation de différents **conseils pratiques** à destination des villes et communes souhaitant s'engager dans une démarche de D.L.S. Ceux-ci sont actuellement consultables sur le site du Forum belge pour la prévention et la sécurité urbaine (www.urbansecurity.be).

- De plus, si le projet nécessite un engagement humain (et politique) non négligeable, il ne requiert par contre que peu de moyens matériels ou techniques spécifiques pour être initié.

- Néanmoins, indépendamment de la **reconnaissance symbolique** que constituerait l'octroi d'un prix dans le cadre du « Prix belge de Prévention de la Criminalité », la subvention complémentaire allouée permettrait le **développement du projet** par l'intermédiaire d'une des voies suivantes :
 - acquisition d'un **logiciel de cartographie** permettant une meilleure visualisation des phénomènes intervenant sur le territoire communal ;
 - **voyage d'étude** dans une localité mettant en place la démarche diagnostic local de sécurité afin de confronter et d'enrichir les dispositifs mis en place (ex : Toulouse) ;
 - **cofinancement d'une étude** permettant une approche approfondie du sentiment d'insécurité (du type enquête de population).

